

8527/21

(OR. en)

PRESSE 5
PR CO 5

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3791^e session du Conseil

Affaires étrangères

Questions liées à la défense

Bruxelles, le 6 mai 2021

Président **Josep Borrell**
Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité.....	4
Boussole stratégique	4
En marge de la session.....	5
– Déjeuner informel.....	5
– Comité directeur de l'Agence européenne de défense	5
– Conseil d'administration du Centre satellitaire de l'Union européenne	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Décisions du Conseil relatives à la participation du Canada, de la Norvège et des États-Unis d'Amérique au projet CSP "mobilité militaire"	6
– 18 ^e réunion du Conseil de coopération UE-Kazakhstan	6
– Mesures restrictives à l'encontre de la Syrie.....	6

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Malte — franchise de TVA	7
----------------------------------	---

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Élargissement: Serbie et Monténégro	7
– Accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni — notifications.....	7

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

– Position de l'UE sur la prorogation de l'accord international sur les bois tropicaux.....	7
---	---

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

MARCHÉ INTÉRIEUR

- Règlement de la Commission modifiant les annexes VII à XI du règlement (CE) n° 1907/2006 8
- Règlement délégué de la Commission modifiant l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008 8

RECHERCHE

- Approbation par le Conseil de la signature par la Commission européenne d'une déclaration conjointe relative aux efforts de collaboration dans la recherche dans l'Arctique lors de la réunion ministérielle scientifique sur l'Arctique..... 8

TRANSPORTS

- Sécurité maritime et protection de l'environnement au niveau international 9

AGRICULTURE

- Position de l'UE au sein du comité mixte des produits biologiques 9
- Mesures transitoires pour l'exportation de farines de viande et d'os en tant que combustible 9
- Limites maximales applicables à certaines substances dans ou sur certains produits 9

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité

Le haut représentant, Josep Borrell, a fourni aux ministres de la défense de l'UE des informations sur les questions d'actualité, passant en revue un certain nombre d'événements récents et à venir.

Le Conseil a reçu des informations sur la récente visite du haut représentant au Sahel, où il s'est rendu en Mauritanie, au Mali et au Tchad. Les ministres ont souligné que la stabilité dans la région reste essentielle pour la sécurité de l'Europe.

Les ministres ont ensuite discuté du récent déploiement militaire de la Russie dans la Crimée illégalement annexée et à la frontière ukrainienne. Au cours du débat, l'UE a réaffirmé sa position selon laquelle la Russie doit apaiser et réduire les tensions et la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk est essentielle à une solution politique durable.

Le haut représentant a informé les ministres de la réponse apportée par l'UE à la demande d'assistance européenne formulée par le Mozambique pour l'aider à faire face à la crise sur le plan de la sécurité et à la menace terroriste dans la province de Cabo Delgado. Dans ce contexte, l'UE envisage de lancer dès que possible une éventuelle mission de formation de l'UE.

Boussole stratégique

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la boussole stratégique, en mettant l'accent sur la gestion des crises.

Après le débat sur l'analyse de la menace qu'il a tenu en novembre 2020 et qui a mis en évidence la nécessité pour l'UE de se préparer aux défis et crises futurs, le Conseil a examiné un ensemble concret d'idées et de propositions sur la manière d'être prêt à réagir aux risques.

Au cours de la discussion, les ministres ont souligné la nécessité pour l'UE d'être plus efficace et de prendre ses décisions plus rapidement. En particulier, il a été question de la manière dont les missions et les opérations pourraient être lancées plus rapidement, ainsi que de la manière dont il serait possible de créer davantage d'incitations pour accroître le personnel et les ressources déployés dans le cadre des missions et opérations PSDC de l'UE.

Les discussions menées au sein du Conseil sur la base de la proposition du haut représentant ont mis en évidence la nécessité d'une plus grande souplesse pour mieux adapter les missions civiles et militaires de l'UE aux besoins de chaque crise, y compris par une coordination et une coopération renforcées avec d'autres opérations militaires menées dans le cadre de coalitions ad hoc par des États membres ou d'autres partenaires.

Les ministres ont également évoqué la nécessité pour l'UE de disposer d'un personnel pleinement équipé et préparé pour réagir rapidement à une crise. Dans ce contexte, ils ont examiné l'idée d'une force d'entrée initiale qui pourrait être déployée en tant qu'"intervenant de première ligne" dans une crise urgente.

L'adoption de la boussole stratégique par le Conseil est prévue en mars 2022.

En marge de la session

– *Déjeuner informel*

Au cours d'un déjeuner de travail informel, les ministres ont procédé à un échange de vues avec le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, sur l'engagement opérationnel sur des théâtres d'opération d'intérêt mutuel, de la Méditerranée à l'Afghanistan.

– *Comité directeur de l'Agence européenne de défense*

Le comité directeur de l'Agence européenne de défense s'est réuni en marge de la session du Conseil pour faire le point sur la mise en œuvre de l'examen annuel coordonné des recommandations en matière de défense (EACD), en examinant en particulier les possibilités de collaboration en matière de développement des capacités, de recherche et de technologie.

[Résultats de la réunion du comité directeur de l'AED, 6 mai 2021](#)

– *Conseil d'administration du Centre satellitaire de l'Union européenne*

Le haut représentant a présidé, pour la première fois, la réunion du conseil d'administration du Centre satellitaire de l'UE (CSUE) au niveau ministériel. Les membres du conseil d'administration ont discuté du rôle du CSUE dans le cadre de la PESC et au-delà, en se penchant en particulier sur ses missions et fonctions futures et sur un niveau d'ambition approprié.

[Résultats de la réunion du conseil d'administration du CSUE, 6 mai 2021](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décisions du Conseil relatives à la participation du Canada, de la Norvège et des États-Unis d'Amérique au projet CSP "mobilité militaire"

À la suite de demandes du Canada, de la Norvège et des États-Unis de participer au projet CSP "mobilité militaire", le Conseil a adopté des décisions favorables autorisant le coordinateur du projet — les Pays-Bas — à inviter ces trois pays.

Le Canada, la Norvège et les États-Unis seront les premiers États tiers à être invités à participer à un projet CSP.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

18^e réunion du Conseil de coopération UE-Kazakhstan

Le Conseil a approuvé la position à prendre par l'UE lors de la dix-huitième réunion du Conseil de coopération UE-Kazakhstan, prévue le 10 mai 2021.

Mesures restrictives à l'encontre de la Syrie

Le Conseil a adopté une décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie, y compris une modification de l'exposé des motifs concernant une des personnes inscrites sur la liste.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Malte — franchise de TVA

Le Conseil a adopté une décision d'exécution autorisant Malte à appliquer une mesure particulière dérogatoire à l'article 287 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, et abrogeant la décision d'exécution (UE) 2018/279.

La décision autorise Malte à octroyer une franchise de TVA aux assujettis dont l'activité économique consiste principalement en des prestations de services ayant une valeur ajoutée faible (intrants élevés) ou des prestations de services ayant une valeur ajoutée élevée (intrants faibles) et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 30 000 EUR.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Élargissement: Serbie et Monténégro

Le Conseil a approuvé la méthodologie révisée en matière d'élargissement applicable aux négociations d'adhésion avec le Monténégro et la Serbie. Le Conseil a également confirmé que les changements proposés pouvaient s'insérer dans les cadres de négociation existants avec le Monténégro et la Serbie, avec l'accord de ces deux pays.

Accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni — notifications

Le Conseil a approuvé la notification faite par l'UE conformément à l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni (doc. 8219/21).

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Position de l'UE sur la prorogation de l'accord international sur les bois tropicaux

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre par l'UE au sein du Conseil international des bois tropicaux en ce qui concerne la prorogation de l'accord international de 2006 sur les bois tropicaux pour une période initiale de cinq ans (doc. [7550/21](#), [7261/21](#)).

MARCHÉ INTÉRIEUR

Règlement de la Commission modifiant les annexes VII à XI du règlement (CE) n° 1907/2006

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant les annexes VII à XI du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Le règlement proposé a pour but de clarifier les obligations des déclarants ainsi que le rôle et les responsabilités de l'Agence européenne des produits chimiques précisés, respectivement, aux titres II et VI du règlement REACH.

Le règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut à présent adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose (doc. [6065/21](#) + ADD 1).

Règlement délégué de la Commission modifiant l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement de la Commission qui instaure, actualise ou supprime la classification et l'étiquetage harmonisés de certaines substances au titre de l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008 aux fins d'une adaptation du règlement au progrès technique et scientifique.

Le règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen (doc. [7007/21](#) + ADD 1).

RECHERCHE

Approbation par le Conseil de la signature par la Commission européenne d'une déclaration conjointe relative aux efforts de collaboration dans la recherche dans l'Arctique lors de la réunion ministérielle scientifique sur l'Arctique

Le Conseil a autorisé la Commission européenne à signer la déclaration conjointe relative aux efforts de collaboration dans la recherche dans l'Arctique, qui figure dans le document ST 7920/21, lors de la troisième réunion ministérielle scientifique sur l'Arctique, le 9 mai 2021 (doc. 7920/21).

TRANSPORTS

Sécurité maritime et protection de l'environnement au niveau international

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein de l'Organisation maritime internationale lors de la 103^e session du comité de la sécurité maritime et de la 76^e session du comité de la protection du milieu marin en ce qui concerne l'adoption d'amendements à la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, au recueil international de règles applicables au programme renforcé d'inspections à l'occasion des visites des vraquiers et des pétroliers, au recueil international de règles applicables aux systèmes de protection contre l'incendie et à la convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires (doc. [8112/21](#) + ADD 1, [7527/21](#)).

AGRICULTURE

Position de l'UE au sein du comité mixte des produits biologiques

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité mixte des produits biologiques institué par l'accord entre l'UE et la République du Chili sur le commerce des produits biologiques (doc. [7662/21](#), [7755/21](#), [7778/21](#)).

Mesures transitoires pour l'exportation de farines de viande et d'os en tant que combustible

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 142/2011 en ce qui concerne des mesures transitoires pour l'exportation de farines de viande et d'os en tant que combustible (doc. [7010/21](#), [6348/21](#) + ADD 1).

Limites maximales applicables à certaines substances dans ou sur certains produits

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, d'acibenzolar-S-méthyle, de *Bacillus subtilis*, souche IAB/BS03, d'émamectine, de flonicamide, de flutolanil, de fosétyl, d'imazamox et d'oxathiapiproline présents dans ou sur certains produits (doc. [7848/21](#), [7216/21](#) + ADD 1-2).